

MAIRIE D'HERVILLY-MONTIGNY
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL
MUNICIPAL

Du Vendredi 15 septembre 2023 à 18h30

Présents : M. Gaëtan DODRÉ, M. Ludovic BONNEL, Mme Angélique CARLIER, Mme Jennifer JACQUET, M. Maurice ROGER, Mme Martine CAILLET, M. Emmanuel SARRAZIN, M. Benoît BALLUET

Absents excusés : Mme Elisa DROY, M. Grégory CARLIER, Mme Christine COQUELLE

Monsieur le Maire demande une minute de silence à l'assemblée suite au décès de Mme Henriette NAZE décédée le 30 juillet 2023 dans sa 95^{ème} année.

1) Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

2) Comptes rendus des Commissions

CCHS

Présentation de la MARPA des Châtaigniers de Combles.

Développement économique - Canal Seine Nord Europe - Etude sur le port de plaisance à Allaines.
Validation des conclusions de la phase 1 de l'étude par le Bureau en date du 8 juin.

Aménagement de l'espace - Convention avec la SAFER : Il est proposé au conseil communautaire de constituer une réserve foncière de 24 ha, terrains situés sur Cléry sur Somme et Péronne, afin de permettre des compensations foncières aux propriétaires et/ou exploitants qui seront impactés par nos projets (zones d'activités, extension du pôle équestre). Coût d'acquisition + frais administratifs : 390 000€.

Collecte et traitement des déchets - Déchèteries - Modification du règlement. Sur proposition de la commission environnement du 30/05/2023, il est proposé de modifier le règlement des déchèteries, notamment depuis le changement des tarifs pour les professionnels.

Administration Générale - Motion de soutien à l'hôpital de Péronne. Il est proposé d'instaurer à la CCHS la possibilité de télétravailler selon les conditions énoncées dans la Charte de mise en place du télétravail.

Création d'un poste permanent de technicien à temps complet par voie de promotion interne au 1er novembre 2023.

La Communauté de Communes est propriétaire d'un séparateur d'hydrocarbures au village artisanal à Péronne. La société GT Loc a été autorisée à se relier sur l'installation. Il est convenu que les factures d'entretien et de maintenance seront prises en charge à hauteur de 50% par la CCHS et 50% par la société GT LOC.

Pôle équestre : Suite à la demande de l'Ecurie RODRIGUEZ-DEBRAY de mettre fin au contrat de concession par anticipation, un appel d'offres a été lancé le 20 juin 2023 pour trouver un nouveau délégataire. La date limite de remise des offres était fixée au 13 juillet 2023. Deux offres ont été déposées, dont une a été déclarée irrégulière.

L'analyse complète et approfondie a donc porté uniquement sur l'offre de la société NATURE EQUESTRE DES 7 VALLEES, représentée par M. Jonathan MILON qui a été reçu pour une audition le 18 juillet.

La CAO s'est réunie le 25 juillet et a décidé à l'unanimité de lui attribuer le contrat de concession.

Conseil d'Ecole

Effectif 2023/2024 : Roisel élémentaire

CP x22 (M .Girardin) - CP CE1 x19 (M.Damay) - CE1 x23 (Mme Legay) -CE2 x19 (Mme Testu) - CE2 x20

CM1 x26 (M.Dartois) - CM1 CM2 x24 (Mme Galempoix) CM2 x25 (Mme Laurent) Total : 178 élèves

Une répartition adaptée aux différents profils des élèves a pu être réalisée.

L'équipe pédagogique a pris soin de répartir les élèves en difficulté sur plusieurs classes, et en fonction de leur autonomie. Cela permet aussi d'éviter de mettre plusieurs AESH dans une même classe, de ne pas trop charger les classes de cycle 2 (conformément aux consignes ministérielles) afin de faciliter l'apprentissage de la lecture entre autres.

Roisel maternelle

x20 PS (classe de Mme Hombert) - x23 GS / MS (classe de Mme Delaine) - x22 GS / MS (classe de Mme Berger) = Total : 65

Bernes Maternelle

A ce jour, 39 élèves sont inscrits pour la rentrée 2023 2024. Ils seront répartis de la façon suivante :

- Une classe de TPS/PS de 17 élèves pour Mme Gambier soit 6 TPS et 11 PS
- Une classe de MS/GS de 22 élèves pour Mme Châtelain soit 10 MS et 12 GS

Effectif total du RPI : $178 + 65 + 39 = 282$

Il est précisé que face à l'augmentation des prix pour les fournitures, le budget est passé de 42 à 44 euros par élève.

Organisation élection parents d'élèves pour l'année scolaire 2023/2024 : Comme chaque année, il est nécessaire de voter l'organisation des élections des parents d'élèves. Depuis deux ans, les élections ont été organisées par correspondance avec un bon taux de participation.

→ Unanimité pour le vote par correspondance

Nouveau projet d'école

Les équipes enseignantes des trois écoles sont en train de rédiger un nouveau projet d'école qui sera valable 3 ans. Il est cours de validation. Nous avons dégagé trois grands axes :

- Agir sur les pratiques pédagogiques pour une maîtrise durable des savoirs fondamentaux de chaque élève
- Favoriser l'intégration des enfants à l'école dans les meilleures conditions possibles
- Se respecter, s'ouvrir sur le monde

SISCO

Révision des tarifs cantine : La Présidente annonce les augmentations prévues par le fournisseur API :
Prix avant révision : 2.58 € TTC.

Prix révisés : 2.79 € TTC (+8% au lieu de 10.35% selon les indices INSEE)

Augmentation proposée : Tarif du ticket de cantine 3.80 €, soit, +0.20 centimes. M.DODRE et M.BONNEL se sont abstenus pour ce vote.

Acquisitions de 3 PC : La Présidente rapporte la demande lors du dernier conseil d'école pour :

- le changement de 3 PC pour Roisel (2 à l'école primaire - 1 à l'école maternelle)
- l'achat d'une imprimante pour l'école de Bernes

Une demande a été faite auprès de Péronne Bureau pour la réparation éventuelle des PC de l'école primaire.

Le devis pour pc fixe de Somme Numérique est de 780 € HT l'unité.

Syndicat d'eau

Une borne incendie coûte environ 3200 €. A noter : 6 fuites sur l'ensemble du syndicat d'eau. Plus on a de fuite plus on a de subvention.

Le nettoyage du dôme à Beaumetz est à prévoir.

HERVILLY-MONTIGNY : Consommation annuelle de 7.446 m³ pour l'ensemble des foyers.

26/07/2023 / début des travaux secteur Courcelles/Cartigny. Une réunion de chantier a lieu tous les mercredis. Les référents de la Commune d'Hervilly-Montigny s'y rendent régulièrement afin d'être informés de l'avancée du chantier.

Fédération Départementale d'Electricité

Réélection d'un délégué suite démission du Maire d'Herbecourt. Il y a eu 1,7 millions de travaux sur la Haute-Somme en 2022 (1300 remplacements de lampes en LED, 450 bornes électriques...).

Rénovation de bâtiment : 5 Communes de concernées pour 12 bâtiments, 7 audits bâtiments chaufferie de réalisés en 2022.

Groupement d'achat Electricité et Gaz.

Fourniture : prix libre par offre de marché. Acheminement : prix régulé par la CRE. Taxes : fixés par l'Etat.

Demande en hausse sur la marché suite Guerre en Ukraine. Problème en France concernant la disponibilité sur le parc nucléaire, en effet, toutes les centrales ne sont pas en fonctionnement en raison de la maintenance.

1^{er} janvier 2023 : Taxe Communale supprimée pour la consommation car inclus dans la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité perçu par l'Etat puis versé aux diverses affectations donc la FDE. Le préfet détermine la somme à verser.

Panneaux Photovoltaïques : Il est désormais possible d'étudier les demandes à partir d'un hectare.

Toute demande de raccordement sur notre secteur doit se faire sur le portail raccordement de la SICAE de la Somme et du Cambrasis.

Projet Capitole à Hangest : installation de « traqueurs » ainsi que de zones de stockage.

La numérisation du réseau va avoir lieu afin de se projeter dans 10 ans.

Il y a 110 Communes à équiper en vidéo protection. En éclairage public, 430 dossiers sont en cours. 350 bornes électriques sont déjà installées dans la Somme.

3) Délibération rénovation Chemin de la Vallée

Comme évoqué lors du dernier conseil municipal, le Chemin de la Vallée se détériore. Monsieur le Maire propose une délibération afin que la société Engie (Parc éolien de Bernes) effectue la

dépollution et la rénovation de l'ensemble du Chemin (environ 1km). Engie s'engage à prendre en charge l'ensemble des coûts.

Voté à l'unanimité par les conseillers présents.

Afin de préserver le bon état du Chemin de la Vallée le conseil municipal envisage d'installer un panneau limitant le tonnage sauf pour les engins agricoles. Cela concerne essentiellement les betteraviers lors de la campagne sucrière.

A noter : une réunion d'information concernant l'extension du parc de Bernes aura lieu le 28 septembre.

4) Eclairage Public

Pour rappel, nous avons appliqué l'extinction de l'éclairage public de 19h à 5h lors de l'hiver 2022. Pour cette année, Monsieur le Maire propose une révision de la plage horaire. Après échanges avec les membres présents, l'extinction de l'éclairage public aura lieu de 22h à 6h (octobre à mars 2024).

Les décors de Noël seront allumés à partir du 26 novembre 2023. Monsieur le Maire a récupéré un décor de Noël gratuitement, ce dernier sera installé à Montigny.

5) Contrat agent Communal

Le contrat à durée déterminé de notre agent Communal se termine le 30 septembre 2023. Pour rappel, le CDD était de 6 mois.

Suite au retour de pôle emploi, Bruno n'est pas éligible pour un contrat PEC (subventionné entre 30 et 50%). Si nous souhaitons reprendre Bruno 6 mois en CDD en 2024 et en respectant le code du travail, il n'est pas possible de prolonger son contrat jusqu'à fin octobre 2023.

M.BONNEL propose d'entretenir le village au cours du mois d'octobre.

6) Site Internet

Monsieur le Maire nous informe que le site internet n'a plus d'hébergement en raison des difficultés rencontrées depuis 3 ans. En effet, notre bénévole ne souhaite plus mettre à jour le site, l'hébergeur ne communique pas les codes d'accès, et aucun développement n'est possible. Depuis quelques mois le site n'est donc plus exploitable.

Afin de solutionner cette problématique, Monsieur le Maire expose deux devis (Somme numérique d'un montant de 270 € par an ou 360 € concernant le devis Easyweb + 1000 € au lancement).

Après échange entre les conseillers présents, le devis Easyweb semble le plus complet (espace de stockage extensible, sauvegarde complète par 24 heures, sécurité, résistance aux attaques, support technique disponible 24h/24, entreprise Saint-Quentinoise). Accepté à l'unanimité.

7) Délibération changement suppléant CCHS

Monsieur le Maire, titulaire à la Communauté de Communes de la Haute-Somme propose une délibération afin de remplacer M.BONNEL, suppléant.

Monsieur le Maire fait un appel à candidature. Mme CARLIER Angélique, propose sa candidature pour le poste de suppléant. Voté à l'unanimité par les conseillers présents.

8) Préparation Noel

Le nombre de bénéficiaires aux colis et bons d'achat est désormais de 35 personnes (+ 4 cette année). Pour être éligible, il faut avoir 65 ans et avoir une ancienneté minimum de 2 ans dans la Commune. La valeur des bons et du colis reste identique aux années précédentes (colis d'une valeur de 50 euros et deux bons d'achat de 27 €). La distribution aura lieu au cours du mois de décembre.

Le nombre d'enfants de moins de 11 ans se stabilise. La valeur des cadeaux reste identique aux années précédentes (environ 25 euros).

Nous réfléchissons au programme de l'arbre de Noël qui aura lieu le samedi 9 ou 16 décembre 2023. Nous étudions la possibilité d'offrir un spectacle aux enfants dans une salle des fêtes voisine. La recherche est en cours.

9) Questions diverses

Un Numéro d'urgence sera affiché en Mairie lors de la fermeture des permanences (essentiellement pendant la période estivale).

Terrain : Monsieur le Maire propose une baisse du prix du terrain de Montigny afin de le vendre dans les plus brefs délais. Proposition autour de 3500 euros.

Un cambriolage a eu lieu au cours du mois de septembre ainsi que la présence suspecte d'un individu dans une cour pendant la nuit. Monsieur le Maire va demander des contrôles nocturnes auprès de la Gendarmerie.

Point Voirie : Pour donner suite au retour du Département, il n'est pas possible de déplacer les panneaux « Montigny » sur l'axe direction Bernes car non urbanisé. Le département a également refusé la mise en place des priorités à droite aux deux carrefours de Montigny.

Nuisances sonores : Un rappel va être rédigé à l'ensemble des habitants en raison des différentes plaintes (chiens, musique forte, tontes en dehors des plages réglementaires...).

La séance est levée à 21h00